

# INFO-PARENTS

Notre journal mensuel

École de l'Archipel



Nous vous invitons à consulter le site Internet de notre école à l'adresse suivante : <https://delarchipel.cssdgs.gouv.qc.ca/>

**IMPORTANT**

## Calendrier

12 septembre 2022	<p>18h30 (<b>Précolaire et primaire</b>) <b>Cette rencontre est facultative.</b> Élections des parents au conseil d'établissement (assemblée annuelle)</p> <p>19h RENCONTRES DE PARENTS (<b>1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année</b>) *sans enfant *Les enseignants vous reçoivent dans la classe de votre enfant.</p> <p>20h Fermeture de l'école</p> <p>* Il sera possible de vous promener dans l'école afin de découvrir les lieux <u>APRÈS</u> les rencontres de parents</p>
19 septembre 2022	<p><b>Journée pédagogique</b> Vous avez jusqu'au 11 septembre 2022 pour procéder à l'inscription de votre enfant. Les frais de garde sont de 17 \$. <a href="#">Cliquez ici pour inscrire votre enfant à la journée pédagogique du 19 sept.</a></p>
3 octobre 2022	<p><b>Journée pédagogique</b> Défi Fy viendra à l'école pour animer une activité haute en couleur. Les frais de garde sont de 17 \$ et le coût de l'activité sera de 20 \$ pour un total de 37 \$.</p>

### Informations au sujet du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement de l'Archipel sera composé de 6 parents et de 2 substituts. Puisqu'il s'agit d'une nouvelle école, il y aura

- 3 mandats d'un an (2022-2023)
- 3 mandats de 2 ans (2022-2024)
- 2 représentants de la communauté n'ayant pas le droit de vote

Lors de l'assemblée des parents le 12 septembre à 18h30, vous pourrez

- Soumettre votre candidature sur place en complétant un coupon.
- Suggérer une personne

Seuls les parents des élèves ont droit de vote. Une feuille de présence sera mise à l'entrée.

12 septembre 18h30

## Élections des membres du conseil d'établissement

### Ordre du jour

- Mot de la direction de l'établissement
- Nomination d'une présidence d'élection
- Élection de 6 parents au conseil d'établissement**
- Élection d'au moins deux substituts au conseil d'établissement (article 51.1 LIP)
- Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut
- Décision quant à la mise en place d'un organisme de participation des parents

#### ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

Pour toute absence ou tout retard, il est important de le signaler dans le [PORTAILPARENTS.CA](https://portailparents.ca)

Il est notre outil de communication des absences et des retards. Merci pour votre collaboration.



Nous vous rappelons que la première cloche sonne à 8h le matin et à 15h12 en fin de journée.

#### PETITS GÂTEAUX



Nous vous informons que les petits gâteaux pour célébrer un anniversaire ou une occasion spéciale ne peuvent être acceptés à l'école pour le moment. Nous devons suivre les consignes sanitaires liées à la COVID19 qui sont toujours en vigueur. De plus, nous n'avons toujours pas reçu toutes les fiches santé de nos élèves donc il serait risqué d'en faire consommer à certains enfants sans connaître les allergies. Nous vous remercions pour votre compréhension et dès que la situation sera rétablie, nous vous en informerons dans les meilleurs délais.

Joanne Roy, directrice

École de l'Archipel